

COMMISSION DES REGLEMENTS

Séance du 4 mars 2016

Présents :

Président : M. ORMIERES Jean

Vice-Président : M. BES René

Membres : MM. ROQUEFORT Gilbert - GADEMER DEROSI Marc – SALA Bernard – CARBOU Alain – VITALI Michel

Excusé : LETEISSIER Gérard

FORFAITS DECLARES A L'AVANCE PHASE RETOUR

Application Article 342-1 des Règlements Généraux F.F.R

Article 2-C-A-3.A du Règlement Financier Intérieur pour les formations de +19 ans Equipe I

Article 2-C-A-3.B du Règlement Financier Intérieur pour les autres formations

HONNEUR : BEDARIEUX / COUIZA-ESPERAZA du 17/01/2016 (R2)

Forfait de l'équipe de COUIZA-ESPERAZA

DECIDE

- BEDARIEUX a match gagné, marque 5 pts terrain et +25 pts au G.A
- COUIZA-ESPERAZA marque -2 pts terrain et -25 pts au G.A
- COUIZA-ESPERAZA se voit infliger une Sanction Financière de 300 €
- COUIZA-ESPERAZA n'est plus qualifiable pour le Championnat de France

1ERE SERIE : PORTIRAGNES – CERS / PORTEL du 17/01/2016 (R2)

Alain Carbou quitte la salle.

Forfait de l'équipe de PORTEL

DECIDE

- PORTIRAGNES - CERS a match gagné, marque 5 pts terrain et +25 pts au G.A
- PORTEL marque -2 pts terrain et -25 pts au G.A
- PORTEL se voit infliger une Sanction Financière de 300 €
- PORTEL n'est plus qualifiable pour le Championnat de France

2EME SERIE : BRAM / SAINT ANDRE - BIZANET du 31/01/2016 (R4)

Forfait de l'équipe de SAINT ANDRE - BIZANET

DECIDE

- BRAM a match gagné, marque 5 pts terrain et +25 pts au G.A
- SAINT ANDRE - BIZANET marque -2 pts terrain et -25 pts au G.A
- SAINT ANDRE - BIZANET se voit infliger une Sanction Financière de 300 €
- SAINT ANDRE - BIZANET n'est plus qualifiable pour le Championnat de France

2EME SERIE : POUSSAN / SAINT-ANDRE-BIZANET du 06/03/2016 (R8)

Forfait de l'équipe de SAINT ANDRE - BIZANET

DECIDE

- POUSSAN a match gagné, marque 5 pts terrain et +25 pts au G.A
- SAINT ANDRE - BIZANET marque -2 pts terrain et -25 pts au G.A
- SAINT ANDRE - BIZANET se voit infliger une Sanction Financière de 300 €
- SAINT ANDRE - BIZANET n'est plus qualifiable pour le Championnat de France

3EME SERIE : NARBONNE PLAGES / RIEUX du 14/02/2016 (R4)

Forfait de l'équipe de RIEUX

DECIDE

- NARBONNE PLAGES a match gagné, marque 5 pts terrain et +25 pts au G.A
- RIEUX marque -2 pts terrain et -25 pts au G.A
- RIEUX se voit infliger une sanction financière de 300 €
- RIEUX n'est plus qualifiable pour le Championnat de France

RESERVES B : MAUGUIO / CRUZY-SAINT CHINIAN du 21/02/2016 (R6)

Forfait de l'équipe de CRUZY - SAINT CHINIAN

DECIDE

- MAUGUIO a match gagné, marque 3 pts terrain et +25 pts au G.A
- CRUZY-SAINT CHINIAN marque 0 pt terrain et - 25 pts au G.A
- CRUZY-SAINT CHINIAN se voit infliger une Sanction Financière de 100 €

RESERVES B : SETE / MURVIEL - THEZAN du 24/01/2016 (R3)

Forfait de l'équipe de MURVIEL - THEZAN

DECIDE

- SETE a match gagné, marque 3 pts terrain et +25 pts au G.A
- MURVIEL - THEZAN marque 0 pt terrain et - 25 pts au G.A
- MURVIEL - THEZAN se voit infliger une Sanction Financière de 100 €

RESERVES B : MURVIEL-THEZAN / MONTREAL du 31/01/2016 (R4)

Forfait de l'équipe de MONTREAL

DECIDE

- MURVIEL-THEZAN a match gagné, marque 3 pts terrain et +25 pts au G.A
- MONTREAL marque 0 pt terrain et - 25 pts au G.A
- MONTREAL se voit infliger une Sanction Financière de 100 €

RESERVES HONNEUR : SIGEAN - PLN / CONQUES - V du 24/01/2016 (R3)

Forfait de l'équipe de CONQUES-VILLEMOUSTAUSSOU

DECIDE

- SIGEAN-PLN a match gagné, marque 3 pts terrain et +25 pts au G.A
- CONQUES-V marque 0 pt terrain et - 25 pts au G.A
- CONQUES-V se voit infliger une Sanction Financière de 100 €
- CONQUES n'est pas qualifiable en Championnat de France

RESERVES HONNEUR : BEDARIEUX / LUNEL du 21/02/2016 (R6)

Forfait de l'équipe de LUNEL

DECIDE

- BEDARIEUX a match gagné, marque 3 pts terrain et +25 pts au G.A
- LUNEL marque 0 pt terrain et - 25 pts au G.A
- LUNEL se voit infliger une Sanction Financière de 100 €
- LUNEL n'est pas qualifiable en Championnat de France